

Maitre d'ouvrage :



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SGAMI SUD – 31776 COLOMIERS

Bureau d'études :



BETEM

6 impasse Alphonse Brémond - 31200 TOULOUSE

MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE CIAT MONTAUBAN

C.C.T.P.

LOT 02 – SERRURERIE



Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
DCE	A	30/03/2026	Emission Originale	LVA	JMB

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 2
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	GENERALITE	3
1.1	OBJET	3
1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.3	DEROULEMENT DES TRAVAUX	4
1.4	OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	4
CHAPITRE 2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	6
2.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	6
2.2	CHOIX DES MATERIAUX	6
2.3	INTERPRETATION DU CCTP	7
CHAPITRE 3	DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
3.1	FACADES DE CELLULES GAV	8
3.1.1	Partie fixe	8
3.1.2	Porte vitrée	10
3.1.3	Porte opaque (EI30)	11
3.1.4	Imposte	11
3.2	BARREAUDAGES POUR LANTERNEAUX	12

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 3
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 1 GENERALITE

1.1 OBJET

Le présent document a pour principal objectif de fixer les modalités techniques à respecter pour les travaux de **serrurerie** dans le cadre de la **rénovation et la mise aux normes des locaux de sureté pour garde à vue (GAV)** d'une surface utile de 132m², situé au RDC du bâtiment 1 du Commissariat de Police au 50, Boulevard Alsace Lorraine 82000 MONTAUBAN.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent descriptif a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans de projet et ne présente aucun caractère limitatif. Les entreprises devront exécuter, comme étant compris dans leur forfait, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables au parfait achèvement des ouvrages, et ce, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'elles auront énoncées dans leurs offres.

Les travaux dus par le titulaire du présent lot sont :

- Pour les portes métalliques battantes, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 36.5 P2 et ceux **mentionnés en gras** ci-dessous et spécifiques au projet (dispositions particulières du présent CCTP) :
 - ✓ *Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages.*
 - ✓ *La fourniture, le transport à pied d'œuvre et le stockage des portes.*
 - ✓ *La fourniture et pose des systèmes de fixation, de liaisons, et calage.*
 - ✓ *La fourniture et la pose des produits de calfeutrement des joints.*
 - ✓ *La pose des **portes**.*
 - ✓ *La fourniture et la pose des quincailleries, des systèmes de manœuvre et autres accessoires.*
 - ✓ *La fourniture et la pose des dispositifs de sécurité aux chutes (garde-corps, barres d'appui), s'ils font partie de la fenêtre.*
 - ✓ *Le contrôle des jeux et réglage des fenêtres.*
 - ✓ ***L'installation et l'enlèvement des protections provisoires sur les ouvrages contre les chocs, peintures, vernis et débris divers, y compris maintien et entretien jusqu'aux OPR (enlèvement sur ordre de la maîtrise d'œuvre et/ou du coordinateur OPC),***
 - ✓ *L'enlèvement de tous déchets, débris et emballages provenant des travaux du présent lot conformément à l'article 16 de la norme NF P 03-001.*
 - ✓ *La vérification générale du bon fonctionnement des ouvrages avant réception, soit par tranche, soit globalement, l'entreprise procédant à l'échange et à la mise en place de toutes les pièces défectueuses et/ou détériorées.*
 - ✓ *La fourniture de la notice d'entretien et de maintenance des **portes**.*
- Pour les travaux de vitrage, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 39 P2 et ceux **mentionnés en gras** ci-dessous et spécifiques au projet (dispositions particulières de la présente notice) :
 - ✓ *La définition des vitrages selon les données essentielles.*
 - ✓ ***La fourniture d'échantillons.***
 - ✓ *Le relevé des mesures, s'il y a lieu, pour la préparation des vitrages.*
 - ✓ *La fourniture des vitrages, y compris mises à dimensions, façonnages, perçages s'il y a lieu.*
 - ✓ *La fourniture des accessoires : cales, agrafes, crochets, pointes, triangles, losanges, chevilles, visualisations, etc.*
 - ✓ *La fourniture des produits de calfeutrement si la menuiserie ne dispose pas d'une garniture d'étanchéité spécifique.*

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 4
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

- ✓ Les travaux préparatoires (échafaudages fixes ou mobiles, moyens de manutention et de levage et les moyens de sécurité spécifiques à la profession, sauf dérogation du marché, la dépose des parcloles et, éventuellement, de leurs dispositifs de fixation, le dépoussiérage par brossage des feuillures des supports, y compris le débouchage des trous de drainage).
- ✓ La mise en œuvre (manutention et stockage des produits verriers, pose des vitrages, repose des parcloles et dispositifs de fixation sans ajustage, exécution des étanchéités, pose des dispositifs définitifs de visualisation, réglage des ouvrants par calage du vitrage, verrouillage après vitrage des vantaux à l'aide des quincailleries des menuiseries).
- ✓ La visualisation temporaire des produits verriers en œuvre sur la face intérieure du vitrage.
- ✓ **La fourniture, la mise en place et l'enlèvement des protections contre les projections et salissures lors de l'intervention d'autres corps d'état.**
- ✓ L'enlèvement de tous déchets, chutes et débris de toutes sortes provenant des travaux de vitrerie et de miroiterie et la remise en état de toutes parties de murs, planchers, sols, menuiseries, peintures, etc., dégradés par ces travaux.
- ✓ Le nettoyage final des salissures légères sur les vitrages avant réception (voir Annexe B de la NF DTU 39 P1-1).
- ✓ Le réglage des quincailleries des ouvrants.
- Pour les ouvrages de serrurerie :
 - ✓ Les études, calculs, dessins, et nomenclatures nécessaires à l'établissement du projet et à l'exécution des ouvrages de serrurerie décrits au présent lot, suivant les dispositions des normes en vigueur.
 - ✓ La fourniture des matières entrant dans la composition des ouvrages, y compris pièces spéciales et boulons d'ancrage, boulons, cales et pièces métalliques divers nécessaires au montage.
 - ✓ La mise en œuvre de ces matières, comprenant l'usinage, l'assemblage en atelier, et la protection contre la corrosion.
 - ✓ Le chargement à l'usine, le transport et le déchargement sur site.
 - ✓ Toutes manutentions, transports et main-d'œuvre pour le montage, le réglage et l'assemblage définitif des ouvrages de serrurerie.
 - ✓ La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires au montage, leur pose et leur dépose.
 - ✓ Les raccords de la galvanisation, après montage.
 - ✓ La protection des ouvrages jusqu'à la réception des travaux.
- La fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) en version numérique avec sommaire et numérotation des dossiers et fichiers, établi et codifié suivant charte AIRBUS.
- La fourniture des documents utiles à la constitution du DIUO.
- Ceux explicitement préconisés au chapitre "DESCRIPTION DES TRAVAUX" du présent CCTP.

1.3 DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases suivant plan de phase et calendrier prévisionnel d'exécution.

1.4 OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est censée par le fait de sa soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales et avoir une connaissance complète des sujétions consécutives à l'exécution des travaux envisagés.

L'entreprise est censée avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier, dont elle accepte toutes les dispositions, de l'importance et de la nature de ses travaux et de ceux des autres corps d'état.

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 5
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

De par ses connaissances professionnelles, elle reconnaît avoir pallié aux éventuelles erreurs, omissions ou oublis des documents écrits et graphiques qui lui ont été communiqués pour établir son étude ; ou tout au moins avoir émis des réserves et ou posé les questions nécessaires à la maîtrise d'œuvre, et ce par écrit contre reçu dûment enregistré.

De plus, dans le cas de contradictions et/ou d'oublis dans les pièces écrites et graphiques, ce sont toujours les dispositions les plus contraignantes techniquement et financièrement qui doivent être prises en compte.

Son offre et son acte d'engagement l'engagent irrémédiablement et elle ne saurait prétendre à quelque indemnité que ce soit, sous prétexte d'erreurs, d'omissions ou d'oublis, dans les documents qu'elle a fournis et qui lui ont été fournis.

Elle doit la réalisation des études, notes de calculs, plans, détails et calepins nécessaires à l'exécution de ses travaux ainsi qu'à la demande du Maître d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre n'a qu'une mission de conception sans mission d'études d'exécution. Aussi, l'entreprise doit assumer et assurer les études complètes et nécessaires à la conception et à la réalisation de ses ouvrages, tant en ce qui concerne la conception technique que la charge financière qui en résulte.

Elle doit la réalisation grandeur nature d'échantillons et la fourniture des documentations techniques, autant que nécessaire à la demande du Maître d'œuvre.

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 6
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Le titulaire du présent lot doit, pour ses études d'exécution et pour la réalisation de ses travaux, se conformer à l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et techniques en vigueur, et plus particulièrement (liste non exhaustive) :

- A la norme française NF DTU 36.5 (Index de classement : P 20-202), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) d'avril 2010 et au fascicule de documentation FD DTU 36.5, partie 3 (Mémento de choix en fonction de l'exposition) d'octobre 2010 (Travaux de bâtiment – Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures).
- A la norme française NF DTU 39 (Index de classement : P 78-201), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux), partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) et partie 3 (Mémento calculs des contraintes thermiques) d'octobre 2006, à la norme française NF DTU 39, partie 4 (Mémento calculs des épaisseurs de vitrages) de juillet 2012 et au fascicule de documentation FD DTU 39, partie 5 (Mémento de choix en fonction de l'exposition aux risques de blessures) du 5 juillet 2017 (Travaux de bâtiment – Travaux de vitrerie-miroiterie).
- **A l'ensemble des documents cités en référence dans les normes NF DTU visées ci-dessus.**
- Au décret n°2012-1530 et à l'arrêté du 28 décembre 2012, relatifs aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments (RT 2012).
- A l'arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Aux recommandations des fabricants.

2.2 CHOIX DES MATERIAUX

Les matériaux à utiliser sont définis dans le présent CCTP, définissant la qualité à mettre en œuvre.

La marque "X ou équivalent" n'impose en aucune façon la marque prescrite, mais indique le niveau de qualité à respecter.

Le Maître d'œuvre, demeurant juge en chaque cas d'espèce, aura toute autorité et pouvoir de décision pour rejet d'une proposition de matériel ou matériau qu'il estimerait ne pas répondre aux définitions ou caractéristiques et en particulier faire état de critère d'ordre financier.

L'entreprise est tenue de se soumettre au(x) choix arrêté(s) et de fournir dans le cadre de son marché les matériels ou matériaux retenus.

A l'appui de leurs propositions, les entreprises joindront obligatoirement sous peine de rejet des offres, la liste détaillée des références, marques et caractéristiques des matériaux proposés pour chaque type de revêtement en regard et suivant destination d'utilisation en fonction des différents services ou types de locaux considérés.

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 7
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

2.3 INTERPRETATION DU CCTP

L'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'art, mêmes si elles ne sont pas expressément mentionnées au CCTP.

De la même manière, les travaux comprennent tout ce qui est indiqué aux plans, coupes et élévations, ainsi qu'au présent CCTP, quand bien même diverses indications de détail ne seraient pas précisées, l'entrepreneur reconnaissant avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux éventuelles imprécisions du document fourni.

L'entrepreneur a le devoir de prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne peut, en aucun cas, ni aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultées ou de les ignorer.

L'entrepreneur est réputé connaître la nature du terrain et l'emplacement du chantier, ainsi que les possibilités d'accès, les disponibilités en énergie, etc... et plus généralement, les conditions locales du site où seront exécutés les travaux.

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 8
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 FACADES DE CELLULES GAV

L'entrepreneur intégrera dans son offre la réalisation d'un prototype pour une cellule à présenter en atelier en phase préparatoire.

Fournitures et moyens nécessaires, fabrication et mise en œuvre de façades de cellules de GAV, conformément aux plans généraux et au carnet de détail et constituées comme suit :

Elle comprend trois (3) parties :

- Une partie fixe vitrée avec soubassement et passe-plats.
- Une porte vitrée à un vantail avec soubassement.
- Une porte opaque desservant la gaine technique entre cellule.
- Une imposte inclinée en partie haute à 45°, divisée en plusieurs compartiments.

3.1.1 **Partie fixe**

Sa structure est constituée d'une ossature de tubes rectangulaires verticaux et horizontaux divisant la surface en travées verticales elles-mêmes recoupées en panneaux rectangulaires dont les dimensions entre axe ne doivent pas être supérieures à 55 x 55cm.

Ossature en tube acier à ailettes, dimensions 40mm x 60mm, épaisseur 20/10ème avec ailettes de 20mm pour les montants et traverses de pourtour, les montants recevant la porte, les montants intermédiaires recoupant par travées la façade vitrée et recevant les rails de guidage des rideaux d'occultation, la traverse constituant l'allège de la partie vitrée et de dimensions 20mm x 40mm, épaisseur 20/10ème avec ailettes de 20mm pour les montants et traverses constituant les « petits bois » du vitrage et les montants intermédiaires du soubassement.

La traverse haute intègre le dispositif d'enroulement du rideau permettant l'occultation du local. Elle est constituée de 2 tubes acier à ailettes, l'un, supérieur, de 40 x 60mm, le 2ème, inférieur, de 20 x 40mm. Ils laissent entre eux un espace libre de 5cm minimum pour loger l'enrouleur du rideau. Une platine métallique est soudée au fond, une tôle amovible vissée sur la traverse haute et montants intermédiaires protège et masque le dispositif d'enroulement. Le rideau est guidé dans sa course par 2 rails en U fixés le long des parcloses du vitrage 12/01/201.

Rideau en tissu polyester opaque, système d'enroulement automatique avec frein, sans cordon. La partie fixe intègre également la serrure et les 2 verrous de fermeture de la porte. Ils sont enchâssés dans le montant vertical constitués de 2 tubes acier à ailettes (40mm x 60mm, ailettes 20mm) distant de 3cm, prévoir réservations et cornières soudées dans les montants pour recevoir la serrure et les verrous. L'ensemble est masqué sur toute la hauteur du montant par une tôle d'épaisseur 4mm vissée avec réservations pour le passage du canon et poire d'actionnement des verrous.

Serrure verticale à 6 gorges avec coffre d'épaisseur : 27mm ; largeur : 70mm ; hauteur : 140mm, en acier de 25/10ème, demi-tour laitoné, fouillot en laiton carré de 6mm, canon laitoné, rappel du demi-tour par la clé (pas de béquille), entrée côté extérieur uniquement. Verrou à tige de diamètre 18mm avec poire d'actionnement fixée sur pas de vis. Les serrures de toutes les « garde-à-vue » doivent s'entrouvrir entre elles.

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 9
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

L'ossature devra être solidement ancrée au plancher bas et dans les murs latéraux.

La partie fixe est constituée de plusieurs travées dont un nombre d'égale largeur regroupée d'un côté de la porte vitrée et une plus étroite située entre la porte et le mur séparatif ou « enveloppe ». Recoupée horizontalement en 4 parties égales, la partie inférieure forme le soubassement

La traverse haute intègre le dispositif d'enroulement du rideau permettant l'occultation du local. Elle est constituée de 2 tubes acier à ailettes, l'un, supérieur, de 40 x 60mm, le 2ème, inférieur, de 20 x 40mm. Ils laissent entre eux un espace libre de 5cm minimum pour loger l'enrouleur du rideau

Une platine métallique est soudée au fond, une tôle amovible vissée sur la traverse haute et montants intermédiaires protège et masque le dispositif d'enroulement. Le rideau est guidé dans sa course par 2 rails en U fixés le long des parcloles du vitrage.

Rideau en tissu polyester opaque, système d'enroulement automatique avec frein, sans cordon.

La partie fixe intègre également la serrure et les 2 verrous de fermeture de la porte. Ils sont enchâssés dans le montant vertical constitués de 2 tubes acier à ailettes (40mm x 60mm, ailettes 20mm) distant de 3cm, prévoir réservations et cornières soudées dans les montants pour recevoir la serrure et les verrous. L'ensemble est masqué sur toute la hauteur du montant par une tôle d'épaisseur 4mm vissée avec réservations pour le passage du canon et poire d'actionnement des verrous.

Serrure verticale à 6 gorges avec coffre d'épaisseur : 27mm ; largeur : 70mm ; hauteur :140mm, en acier de 25/10ème, demi-tour laitoné, fouillot en laiton carré de 6mm, canon laitoné, rappel du demi-tour par la clé (pas de béquille), entrée côté extérieur uniquement. Verrou à tige de diamètre 18mm avec poire d'actionnement fixée sur pas de vis. Les serrures de toutes les « garde-à-vue » doivent s'entrouvrir entre elles. L'ossature devra être solidement ancrée au plancher bas et dans les murs latéraux.

La partie fixe est constituée de plusieurs travées dont un nombre d'égale largeur regroupé d'un côté de la porte vitrée et une plus étroite située entre la porte et le mur séparatif ou « enveloppe ». Recoupée horizontalement en 4 parties égales, la partie inférieure forme le soubassement.

Il est constitué de panneaux avec remplissage en tôle pleine aux 2 extrémités de la façade en butée sur les banquettes de la cellule, de panneaux avec remplissage en tôle perforée en partie centrale pour assurer la ventilation basse du local, le panneau de la travée située entre la porte et l'angle de la cellule est lui-même recoupé pour recevoir le passe-plat au niveau de la banquette. La partie supérieure de la façade est constituée de panneaux vitrés.

Panneaux en tôle pleine : Panneaux pleins en tôle d'épaisseur 3mm montés en fond de feuillure et soudés au pourtour. Parcloles en fer carré plein de 20mm (1 vis tous les 10cm env.).

Panneaux en tôle perforée : Tôle en acier inoxydable perforée, à ne pas peindre, d'épaisseur 3mm, trous ronds de 3mm, coefficient de passage de l'air 23% soudée au pourtour sur un cadre en fer carré plein de 20mm vissé sur les montants et traverses de l'ossature, renforcée par un croisillon en fer plein de 10 x 20mm soudé aux quatre angles et au centre de la tôle (1vis tous les 6 à 7cm env.).

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 10
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Passe-plat (Système à valider par MOA/utilisateurs en phase EXE) :

Il n'excède pas 12cm de hauteur de passage libre, est constitué d'un châssis ouvrant horizontal articulé sur charnières fixées sur la cornière basse (60x40x5mm) du cadre. Châssis constitué en partie inférieure d'un tube rectangulaire de 50 x 34mm avec ailette de 15mm sur lequel sont vissées les charnières et pour les 3 autres côtés de fers cornières soudés (35x35x4mm). Le fond du châssis reçoit un fer plat soudé d'épaisseur de 10mm sur lequel est fixé une crémone avec tringle horizontale. Ouvert, le châssis doit rester en position horizontale en butée sur la cornière basse du cadre fixe. On veillera à faire araser la base du passage libre avec le plat de la banquette.

Panneaux vitrés :

Vitrage en polycarbonate de 12mm d'épaisseur (réaction au feu M2) posé en fond de feuillure sans mastic et calé de l'extérieur avec cales de miroitier. Les parcloses seront pleines en fer de 20mm, vissées (1 vis tous les 10cm env.).

Toutes les têtes de vis seront type inviolable à tête fraisée permettant une insertion à fleur, rendant les surfaces lisses et sans aspérités.

3.1.2 Porte vitrée

Largeur de passage : 0,90m ; hauteur : 2,10m ; préserver impérativement sous la porte un vide de 1cm. L'ossature de la porte est semblable à celle de toute la façade vitrée. Cadre en tube acier à ailettes, dimensions 40 x 60mm, épaisseur 20/10ème, ailettes de 20mm, montant et traverses intermédiaires en tube acier à ailettes, dimensions 20 x 40mm, épaisseur 20/10ème, ailettes de 20mm, le montant se rabattant sur la partie fixe intègre les trous de passage des pènes et tiges de verrous ainsi qu'une poignée soudée pour manœuvre de la porte côté extérieur uniquement. La traverse horizontale haute intègre la réservation pour le dispositif d'enroulement du rideau d'occultation sur le même principe que celui de la partie fixe.

On veillera à aligner à la même hauteur les traverses hautes de l'ouvrant et de la partie fixe ainsi que toutes les traverses intermédiaires.

Le vitrage est en polycarbonate de 12mm (réaction au feu M2) et posé selon le même principe que celui de la partie fixe. Parcloses en fer carré plein de 20mm vissées (1 vis tous les 6 à 7cm env.).

Le soubassement est constitué de 2 panneaux en tôle d'acier inoxydable, renforcés par croisillons à l'identique du soubassement de la partie fixe.

Le choix des charnières, des verrous, des serrures, des gâches, de leurs fixations doit tenir compte du poids de la porte et des efforts qu'elle devra subir. Prévoir la possibilité de réglages et butoirs de portes résistants.

Toutes les têtes de vis seront type inviolable à tête fraisée permettant une insertion à fleur, rendant les surfaces lisses et sans aspérités.

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 11
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

3.1.3 Porte opaque (EI30)

Largeur de passage : 0,70m ; hauteur de l'ouvrant 2,10m + imposte fixe 0,60m ; préserver impérativement sous la porte un vide de 1cm. L'ossature de la porte est semblable à celle de toute la façade vitrée. Cadre en tube acier à ailettes, dimensions 40 x 60mm, épaisseur 20/10ème.

Remplissage opaque de l'ouvrant par une tôle en acier inoxydable perforé d'ito article précédent en allège et une tôle d'acier de 3mm thermolaquée pleine dans la partie supérieure.

L'ensemble (ossature et remplissage) coupe-feu ½ heure (EI30).

Porte équipée d'un ferme-porte en applique à crémaillère elliptique et bras à coulisse, à design bombé (finition au choix de l'architecte), conformes à la NF EN 1154 et à la NF EN 1634, avec force de fermeture réglable de 1 à 4, à-coup final et vitesse de fermeture réglables et thermo constants.

Remplissage de l'imposte fixe par grille de ventilation coupe-feu constituée de lamelles en matière synthétique, remplies de bandes intumescents coupe-feu.

Toutes les têtes de vis seront type inviolable à tête fraisée permettant une insertion à fleur, rendant les surfaces lisses et sans aspérités.

3.1.4 Imposte

Sa structure, inclinée à 45° dans sa partie haute à l'intérieur de la cellule, est constituée d'une ossature de montants et traverses en tubes rectangulaires aux mêmes caractéristiques que précédemment, divisant la surface horizontalement en 2 parties. La partie basse verticale est entièrement constituée de panneaux en tôle pleine occultant l'intérieur du local. La partie haute inclinée est constituée d'une part, de panneaux vitrés pour permettre l'éclairage artificiel et la Vidéosurveillance du local et d'autre part, de panneaux intégrant les dispositifs d'extraction de l'air.

Sur les montants en tube acier à ailettes séparant les panneaux vitrés recevant une caméra d'un côté et une réglette lumineuse de l'autre, sera soudé une tôle anti-réflexion – épaisseur 3mm.

Les parties, verticale et inclinée de l'imposte sont solidarisées par des platines métalliques courbées vissées sur les traverses. L'ancrage de l'imposte dans le plancher haut est renforcé par une jambe de force inclinée à 45° côté circulation, constituée d'un fer rond de diamètre 20mm soudé sur platines à chaque extrémité, boulonnées dans le plancher haut et sur le montant intermédiaire de l'imposte.

Panneaux vitrés : Pour les panneaux recevant l'éclairage artificiel : Vitrage en polycarbonate de 12mm d'épaisseur (réaction au feu M2) et posé selon le même principe que celui de la partie fixe. Parcloses en fer carré plein de 20mm vissés.

Pour les panneaux recevant la vidéosurveillance : Vitrage en verre feuilleté de protection de 12mm d'épaisseur posé en fond de feuillure sans mastic et callé de l'extérieur avec cales de miroitier.

Parcloses en fer carré plein de 20mm vissés (1 vis tous les 10cm env.).

Panneaux en tôle pleine :

Panneaux pleins en tôle d'épaisseur 3mm montés en fond de feuillure et soudés au pourtour.

Parcloses en fer carré plein de 20mm (1 vis tous les 10cm env.).

Panneaux intégrant le branchement de la gaine d'extraction de l'air :

Panneaux constitués d'une tôle perforée en acier inoxydable de 3mm d'épaisseur, trous ronds de 3 mm, coefficient de passage de l'air 23% à ne pas peindre, montés en fond de feuillure sur laquelle se superpose un coffre en tôle pleine de 3mm d'épaisseur pliée et fermée sur les côtés par des joues soudées. Une réservation au centre du coffre permet le branchement de la gaine d'extraction de l'air reliée au système de VMC (voir chapitre « ventilation »). L'ensemble est soudé au pourtour sur un cadre en fer carré plein de 20 mm vissé sur les montants et traverses de l'ossature.

N°25-0759	LOT 02 - SERRURERIE	Page 12
DCE-A	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Nota : aucun support ne doit permettre de disposer une cordelette, câble, cravate ou lambeau de tissu pouvant faciliter la pendaison.

Toutes les têtes de vis seront type inviolable à tête fraisée permettant une insertion à fleur, rendant les surfaces lisses et sans aspérités.

Localisation :

Façades avec partie fixe, porte vitrée et imposte, pour chaque cellule de garde à vue, individuelle et/ou collective, suivant plan et détail.

Porte vitrée pour cellule de garde à vue collective.

Portes opaques (CF ½ heure) pour chaque gaine technique et pour rangement.

3.2 BARREAUDAGES POUR LANTERNEAUX

Fournitures et moyens nécessaires, fabrication et mise en œuvre de barreaudages pour lanterneaux composés de carrés en acier S235JR galvanisé Z275 minimum, y compris pieds en carrés dito avec platines soudées fixées dans le plancher existant à l'aide de scellements chimiques.

Localisation :

Barreaudages au-dessus des lanterneaux créés, en toiture-terrasse existante.